

**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 28 juillet 2020**DELIBERATION N° 2020/021**

L'an deux mille vingt, le 28 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET BENITSKI, Sophie CUTAJAR, Nathalie GOIX, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Didier PERRIN à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Nathalie GOIX

EXCUSES : Sandrine MOUTIN, Alfio PENNISI, Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Nombre de conseillers Présents : | 15 |
| Nombre de conseillers votants : | 19 |

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/20

Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 26/06/20. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/021 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU CABINET MEDICAL

Monsieur **Gérard FEY**, Rapporteur,

PRESENTE le Budget Primitif principal communal de l'exercice 2020 et le Budget annexe du Cabinet Médical de l'exercice 2020, qui s'équilibrent ainsi :

Budget Principal :

| | |
|------------------|----------------|
| Fonctionnement : | 3 004 904,58 € |
| Investissement : | 2 072 596,84 € |

Budget du Cabinet médical :

| | |
|------------------|-------------|
| Exploitation : | 34 250,12 € |
| Investissement : | 97 644,01 € |

PROPOSE d'adopter le Budget Primitif principal communal de l'exercice 2020 et le Budget primitif annexe du Cabinet Médical de l'exercice 2020, selon les montants ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget primitif principal communal et le budget primitif annexe du cabinet Médical de l'exercice 2020, tels qu'annexés à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Benedicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 30/07/2020

Reçu en préfecture le : 30/07/2020

Exécutoire le : 30/07/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30 juillet 2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

